



## **FETE de la SCIENCE 2018**

### **TOURNOI des PRIMAIRES**

#### **REGLEMENT INTERIEUR CM1**

##### **Article 1 : Organisation**

Le tournoi appelé « FDS 2018 Tournoi des Primaires CM1 » est organisé par le Club d'Échecs de Nouméa et se déroule dans la bibliothèque de l'Université de Nouvelle-Calédonie à Nouméa le samedi 20 octobre 2018.

Le responsable de l'organisation est Mr Jean-Jacques Testet ( 85 79 09 ).  
Mail : noumea.club.echecs@gmail.com

##### **Article 2 : Homologation**

Ce Tournoi est homologué par la Fédération Française des Echecs ( F.F.E.).  
Il se joue en 6 rondes de 10 minutes, non éliminatoires et s'ouvre à tout joueur affilié à la F.F.E. par une licence pour les parties en cadence rapide (licence B).  
La prise de licences peut se faire sur place.

##### **Article 3 : Arbitrage**

L'arbitre de la compétition est Mr DIAMANT-BERGER Ludovic (P01144) (AF3).  
L'arbitre-assistant est Mr Jean-Jacques Testet ( CEN ) (K71500).

##### **Article 4 : Appariements**

Les appariements informatisés sont réalisés au système suisse intégral.  
L'arbitre est assisté du programme informatique d'appariements Papi (d'Erick Mouret).

##### **Article 5 : Inscription et pointage**

Pré-inscription par mail (noumea.club.echecs@gmail.com ) ou téléphone au 85 79 09 avant le mercredi 17 octobre à Minuit.  
Tarif : Gratuit

##### **Inscription sur place le 20 octobre de 08h15 à 08h45.**

Le pointage est obligatoire pour tout joueur. Seuls les joueurs qui se sont présentés à l'organisateur pour le pointage et qui ont réglé leur inscription seront appariés pour la première ronde.

##### **Article 6 : Déroulement du Trophée.**

**Contrôle des présents : 20 octobre de 08h15 à 08h45.**

- Ronde 1 : 09h00

- Ronde 2 : 09h25
- Ronde 3 : 09h50
- Ronde 4 : 10h15
- Ronde 5 : 10h40
- Ronde 6 : 11h05
  
- **FIN du TOURNOI à 11h15**
  
- **REMISE DES RECOMPENSES : 11h30**

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 88e Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goyunuk (Antalya, Turquie). Ces règles sont en vigueur depuis le 1er Janvier 2018.

### **Article 7 : Cadence et consignes de partie.**

**10 minutes KO.**

#### **Consignes.**

- En cas d'absence, la partie sera perdue par forfait dès le départ de la ronde.
- En cas de forfait par cas de force majeure imprévisible, il est possible de le justifier au plus tard après le début de la ronde afin d'éviter l'exclusion de la compétition.
- L'organisateur (85 79 09) devra être prévenu à ce titre.
- Les téléphones portables ou tout autre appareil électronique doivent être éteints dans la salle de jeu. La partie sera perdue pour le joueur dont un appareil aura émis une sonnerie quelconque.
- A la fin de la partie, les pièces sont remises en place sur l'échiquier et la pendule éteinte.
- Le joueur vainqueur annonce le résultat à la table d'arbitrage, en donnant le numéro de la table et la couleur gagnante.
- En cas de partie nulle, le joueur ayant eu les « blancs » se charge d'annoncer le résultat.
- Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la zone de jeu ( salle de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur ) sans l'autorisation de l'arbitre.
- Un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter la salle de jeu. Il lui est formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. En outre, toute discussion, lecture suspecte, consultation de tiers ou d'ordinateur... est formellement interdite sous peine d'exclusion de la compétition, avec éventuellement demande de sanction auprès de la F.F.E.
- Tout acte contraire à l'éthique du jeu sera consigné dans un rapport technique.

### **Article 8 : Notation**

- \* La notation n'est pas obligatoire pour les parties à cadence rapide.

### **Article 9 : Comportement des joueurs.**

- Il est formellement interdit de fumer dans la salle de compétition.
- Les analyses n'y sont pas autorisées. Une autre salle est réservée à cet effet.
- Les discussions entre joueurs peuvent gêner les participants et de plus être mal interprétées. Les joueurs sont priés d'en tenir compte par courtoisie et sportivité.

- Les lecteurs MP3, ordinateurs, ou tout autre appareil électronique de jeux sont interdits dans la salle de jeu.
- Deux avertissements écrits entraînent l'exclusion immédiate du tournoi.

**Article 10 : Classement – Récompenses.**

- Le classement est fait après calcul du total cumulé (nombre de points marqués).
- Les ex- aequo sont départagés dans l'ordre, par le Sonneborn-berger, le Buchholz puis le cumulatif.

L'organisateur est seul juge des modalités d'attribution des récompenses. Ceux-ci ne seront distribués qu'aux seuls joueurs présents ( ou représentés) lors de la cérémonie de clôture.

**Article 11 : Litige.**

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir par écrit la commission d'appel sportif de la F.F.E.

**L'arbitre assistant et organisateur  
Jean-Jacques Testet**